Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070221-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 24

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, GONIDOU Isabelle, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

ABSENTS : ANSQUER Alain, POQUET David, HANNECART Claire.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à DRUON Pascal, PERRENOU Sandrine a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

VP/2026/07/02/21 ENFANCE – JEUNESSE – CRECHE LES PETITS KORRIGANS – DEMANDE DE SUBVENTION FME (FONDS DE MODERNISATION 2026)

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Madame Sylvie Le Borgne expose aux membres du conseil municipal que, dans le cadre du plan d'investissement « Equipements de la petite enfance pour l'accueil des jeunes enfants » - Fonds de modernisation des établissements 2026, la crèche multi-accueil Les Petits Korrigans dépose une demande de subvention pour financement d'aménagements de la structure.

Les travaux envisagés (en régie) sont :

- Installation d'un local poussettes ;
- 5 Boutons moletés ;
- Mise en place d'un portillon anti angle mort dans l'espace extérieur ;
- Mise en place d'un revêtement amortissant dans le vestiaire des familles ;
- Reprise peinture dans 3 dortoirs ;
- 6 anti ponces doigts ;
- …

Le total des dépenses se porte à hauteur de 4058,64 € HT, avec une subvention CAF de 3 246,91 € HT et un reste à charge communal de 811,73 € HT.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070221-DE

Entendu l'exposé de Madame Sylvie Le Borgne,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement des travaux et la demande de subvention auprès de la CAF pour le financement de travaux d'aménagement à la crèche comme présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 juillet 2026

Le Maire,

Yvan MOULLEC

La Secrétaire de séance,

Armelle STREIFF LE BOZEC



